

Mécanisme de Soutien SWIM - Horizon 2020

Œuvrons pour une Méditerranée durable, Prenons soin de notre avenir.

Charte de Développement Durable du Lac de Bizerte : Rappel du processus d'élaboration, contenu et objectifs de la Charte

Présenté par: Dr. Sarra Touzi

Mécanisme de Soutien SWIM-Horizon 2020,
Atelier National « En vue de la pérennisation du développement durable autour du Lac de Bizerte

09 Octobre 2018, Bizerte, Tunisie

Ce projet est financé par l'Union européenne



umweltbundesamt®

ATKINS

Processus d'élaboration et de suivi de la Charte

Initiative « Euro-méditerranéenne H2020 »



Consultations pour la mise en œuvre du projet pour la dépollution du lac de Bizerte



**Réunion des principales parties prenantes à Bizerte
(7 et 8 juin 2012)**



**Charte du Lac de Bizerte
(Signée le 16 – 10 -2012)**



**Réunion d'évaluation de la Charte
(23-24 octobre 2014)**



**Réunion d'évaluation de la Charte
(22 Mars 2017)**

Processus d'élaboration et de suivi de la Charte

Initiative « Euro-méditerranéenne H2020 » : vise à dépolluer la Méditerranée à l'horizon 2020 en s'attaquant aux sources de pollution qui constituent près de 80% des pollutions en mer Méditerranée: les déchets municipaux, les eaux usées urbaines et les rejets industriels.

Trois composantes

Trois projets

Réduction de la
Pollution

MeHSIP -PPIF

Renforcement des
Capacités

H2020 CB/MEP

Revue, Suivi et
Recherche

ENPI SEIS

Au niveau de Bizerte

Projet Intégré de
Dépollution du Lac de
Bizerte

Charte du Lac de
Bizerte



Réunion des principales parties prenantes à Bizerte (7 et 8 juin 2012)

- Réunion organisée dans le cadre de H2020 CB/MEP en coopération avec le programme MeHSIP-PPIF et le Ministère de l'Environnement
- Plus de 50 représentants de différentes parties prenantes : Ministères et institutions publiques, autorités locales, Entreprises Publiques et Privés localisées autour du Lac, Société Civile, organisations professionnelles, Universités et Centres de recherche, Media
- Elaboration de la Charte du Lac de Bizerte

Charte du Lac de Bizerte



Reconnait les problèmes de pollution dans et autour du Lac , leurs sources et les aspects sur lesquels il faut agir pour éliminer/maîtriser cette pollution

Reconnaissant la pollution aigue et la dégradation des écosystèmes dans le lac de Bizerte, les problèmes environnementaux accumulés conduisant à des concentrations extrêmement élevées en contaminants dans l'atmosphère, les eaux, les sols et les sédiments et qui ont des impacts directs et indirects sur la santé de la population et des écosystèmes,

Reconnaissant que cette pollution provient de sources industrielles, d'activités agricoles et de ruissellement, de déversement des eaux usées non traitées, de la mauvaise gestion des déchets solides, du transport et d'autres activités humaines,

Reconnaissant que la pollution ci-dessus mentionnée est liée soit à l'absence de cadre institutionnel/règlementaire et les carences dans la mise en œuvre et l'application des règlements existants ou l'inadéquation des infrastructures et des mécanismes en place pour la dépollution et la gestion environnementale du lac,

Admettant que pour la gestion recherchée, il existe une insuffisance en données, analyses et suivi,

Convaincus que l'une des causes profondes du problème est le manque de sensibilisation appropriée des autorités/décideurs, producteurs, consommateurs et le large public, en général, l'inadéquade éducation pour le développement durable et l'insuffisance des mécanismes de participation publique,



Appelle à un plan de gestion/action intégrées qui garantit un développement durable de la région à moyen et long terme (à l'horizon 2020 et au-delà)



décrit ce qu'il doit couvrir méthodologiquement, spatialement et sectoriellement

Un tel plan de gestion/action doit remplir, simultanément, les exigences et les conditions/objectifs de la GIRE, GIZC, Approche écosystème, etc.

couvrir le large bassin versant y compris le Lac Ichkeul et la zone côtière marine y compris les ports,

intégrer toutes les programmations sectorielles importantes pour l'aménagement territorial, l'aménagement urbain, l'industrie, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, les déchets solides, etc

être lié à un programme de suivi systématique, avec les indicateurs appropriés convenus et associé à SEIS (Système partagé de l'information environnementale). Le système doit être en mesure de suivre les paramètres clés, y compris les principaux paramètres physiques, chimiques et biologiques, les statistiques sur la production et les principaux facteurs socio-économiques, et fonctionner aussi comme un système d'alerte précoce.



Décrit les aspiration des parties prenantes

apporter une amélioration nécessaire des conditions environnementales pour assurer une bonne santé et une bonne qualité de vie de la population de la région et le bien-être des communautés locales,

réduire de manière significative la pollution à partir de toutes les sources et respecter les normes nationales et internationales pour un « Good Environmental Status » (GES),

progresser d'une manière systématique et efficiente vers la transformation de l'industrie de la région en vue de devenir écologiquement rationnelle et «verte»,

améliorer et rationaliser les pratiques agricoles et réduire l'utilisation et l'accumulation de produits agrochimiques tels que les engrais et les pesticides dans les sols et les systèmes aquatiques de la région,

promouvoir la préservation et le développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans la capacité trophique (carrying capacity) du système du lac de Bizerte et en suivant les pratiques appropriées,

sauvegarder et restaurer, autant que possible, la biodiversité terrestre et aquatique de la région (protection des espèces menacées, en danger, contrôle de l'intrusion des espèces exotiques, amélioration du stock biologique, ...) et spécialement dans les zones identifiées et protégées pour un développement optimal des «services écologiques» de l'écosystème de Bizerte,

protéger et promouvoir l'héritage culturel de la région,

optimiser l'utilisation de l'héritage naturel et culturel de la région en vue du développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et d'un éco-tourisme,



Précise l'engagement des parties prenantes

Nous nous engageons à continuer et à renforcer notre travail commun de manière participative afin d'élaborer un Plan de Gestion/Action qui reflète notre vision et à travers lequel nous mettons en place des actions concrètes pour répondre à nos aspirations. Ce Plan de Gestion/Action doit inclure des dispositions pour s'adapter au changement climatique et se préparer aux événements extrêmes,

Nous recommandons l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation de la population et d'éducation pour le développement durable pour considérer les problématiques à l'échelle locale, nationale et globale,

Nous considérons les investissements nécessaires de dépollution proposés et adoptés par les acteurs et parties prenantes respectives dans le cadre du projet H2020, comme étant une partie intégrale importante de ce Plan de Gestion/Action

Nous encourageons les autorités locales, régionales et nationales, les organisations et les bailleurs de fonds internationaux de compléter les investissements mentionnés ci-dessus pour l'achèvement de ce Plan de Gestion/Action et les activités nécessaires pour sa mise en œuvre

Et nous nous engageons à travailler ensemble pour la préparation, et la mise en œuvre du Plan de Gestion/Action dans les années à venir.

Cérémonie de signature de la Charte le 16 Octobre 2012

- En présence de la Ministre de l'Environnement, du Ministre de l'Industrie, du Gouverneur de Bizerte et du représentant du Ministre du Développement Régional et de la Planification
- La Charte a été déposée au siège du Gouvernorat de Bizerte afin qu'elle soit signée par les parties prenantes qui n'ont pas pu assister à la Cérémonie



Réunion d'évaluation de la Charte : 23-24 octobre 2014

Objectif : Evaluer les progrès du processus initié par la Charte du lac de Bizerte

→ Les participants ont pu noter les progrès enregistrés grâce aux efforts de toutes les parties prenantes:

- L'inclusion du système du lac Ichkeul dans la planification
- La création de la Cellule H2O2O
- L'élaboration et l'inclusion d'une série d'interventions importantes (s'adresser aux industries très polluantes, aux usines de traitement des eaux usées, etc.) dans le projet déjà financé
- Les études de recherche en cours sur l'état de l'environnement dans la région
- L'annonce du Fonds de Durabilité / Pérennisation et autres Fonds pertinents
- Les activités de sensibilisation
- L'intention du gouvernement de relier le programme à la planification de GIZC / GIRE

Réunion d'évaluation de la Charte : 23-24 octobre 2014

→ Ils ont aussi noté les questions et les développements qui sont toujours en suspens et qui devraient être pris en compte dans la conception de la feuille de route pour l'élaboration du Plan d'Action intégré :

- **la pêche** (la surpêche) : désignation des sites adaptés à l'aquaculture qui exige des dispositions de zonage approprié.
- **Déchets solides** (ménagers, de démolition et industriels) : surveiller de près et éliminer les décharges sauvages, planifier des sites appropriés de nouvelles installations de gestion des déchets solides en mettant l'accent sur la séparation à la source, le recyclage, la valorisation et sa liaison avec l'économie circulaire, élaborer et mettre en œuvre le cadre juridique approprié favorisant la PSP ainsi que de nouvelles approches; élaborer des campagnes systématiques et efficaces pour la sensibilisation vers une attitude positive et une appropriation par les communautés locales.
- **Secteur de l'énergie** : prendre en compte des dispositions en matière d'atténuation et d'adaptation au CC dans l'élaboration du Plan, encourager l'utilisation et la promotion des énergies renouvelables compatibles.
- **Pollution diffuse** par les activités agricoles et le ruissellement urbain : la régulation de l'utilisation de produits agrochimiques

Réunion d'évaluation de la Charte : 23-24 octobre 2014

- **Patrimoine culturel de la région**, y compris les sites archéologiques importants sur la rive sud du lac, ainsi que le patrimoine immatériel (savoir-faire traditionnel, etc.) : prévoir des provisions dans le Plan d'Action afin de permettre la protection de ce patrimoine et sa promotion afin de l'utiliser comme un capital précieux pour le développement du tourisme pertinent et de qualité
- **Une recherche solide/sérieuse** qui doit être un pilier du processus global de planification et les institutions académiques et scientifiques locales devraient avoir l'occasion de contribuer
- **Les programmes de gouvernance pour la conception, le suivi et la mise en œuvre du Plan d'Action** : une structure appropriée doit être basée dans la région, soutenir davantage le processus participatif engagé, clarifier les rôles et de l'institutionnalisation, y compris, par exemple, la participation des universités locales telles que l'Université de Bizerte et d'autres organismes compétents, des ONGs et d'autres organisations de la société civile dans les comités de pilotage concernés et/ou organes de gestion.
Il est suggéré d'envisager la création d'une entité locale pour la gestion du système des lacs de Bizerte / Ichkeul, avec la participation de tous les organismes concernés et les parties prenantes publiques et privées avec pour missions:
 - La coordination du plan de gestion dans le cadre de la GIZC / GIRE
 - La surveillance des écosystèmes, ainsi que les autres paramètres écologiques, chimiques et autres
 - Le suivi des plans de gestion et des projets spécifiques
- **La surveillance** devrait être une partie intégrante de la conception, de la feuille de route et de la mise en œuvre du Plan. Elle devrait inclure l'ensemble approprié d'indicateurs et de dispositions pour l'accès libre aux données et la diffusion et la publication des résultats

Réunion d'évaluation de la Charte : 23-24 octobre 2014

- Les participants ont renouvelé leur engagement à travailler ensemble en synergie et à suivre l'évolution et la mise en œuvre du programme

- D'autres organisations ont souhaité à être étroitement liées à la Charte et de la signer:
 - Association de Développement de Menzel Abderrahmane (ADMAR)
 - Association de Développement Régional de Bizerte (DERB)
 - TELEMME-MMSH Université Aix en Provence – Marseille

Réunion d'évaluation de la Charte : 22 Mars 2017

Le Objectif:

- **informer les parties prenantes sur les dispositions de la Charte et sur les développements récents,**
 - **s'informer et valoriser les diverses initiatives, programmes et projets entrepris par les différentes parties prenantes en alignement avec la vision tracée par la Charte**
 - **offrir une plateforme pour la discussion du renforcement de la gouvernance du projet et de la participation des différents acteurs et partenaires et le renforcement des actions de prévention et de contrôle de la pollution et de développement durable**
- La réunions a fait ressortir la satisfaction et l'intérêt porté par les parties prenantes participants à la Charte et la vision qu'elle porte
- Les participants ont appelé à un renforcement du cadre juridique et institutionnel pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Charte : bâti sur la dynamique locale créée en veillant à la flexibilité nécessaire pour un fonctionnement efficient de ce cadre (qui pourrait par ailleurs commencer de manière informelle à l'instar de l'expérience du comité local de développement durable du Golfe de Gabès) et tient compte des structures en place et notamment de la Cellule H2020 créée au sein du Gouvernorat
- Les participants ont noté l'ensemble d'interventions menées aussi bien par le secteur privé que par la société civile en alignement avec les objectifs de la Charte et qui méritent d'être encouragées
- Les participants ont noté la persistance de développements influençant négativement l'environnement autour du Lac
- Les participants ont souligné qu'afin de renverser ces développements négatifs, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Charte ne doivent pas se limiter aux actions "hard" et aux infrastructures. Il est nécessaire des développer des actions de sensibilisation, d'éducation et d'engagement de la population autour de la vision et objectifs de la Charte

Réunion d'évaluation de la Charte : 22 Mars 2017

- Les participants ont noté que le Plan d'Action prévu dans la Charte pour sa mise en place n'a pas été développé.
En revanche :
 - certaines actions de ce plan sont déjà incluses dans le cadre du projet Lac de Bizerte,
 - d'autres actions sont programmées ou en cours d'exécution par les différents acteurs,
 - d'autres actions nécessaires ont été soulevées lors de la réunion mais ne sont pas prévues sur le terrain.

- il a été accordé que l'UGPO procédera au listing des activités programmées dans le cadre du Projet Lac Bizerte, celles en cours ou planifiées par les diverses parties prenantes

- La liste sera mise en comparaison avec les besoins identifiés en cohérence avec les orientations de la Charte afin d'identifier les gaps en matière de planification stratégique et d'investissement

- Les interventions programmées et nécessaires constitueront les activités du Plan d'Action pour le Développement Durable de la Région

Notre Réunion d'aujourd'hui : 0 Octobre 2018

→ Objectifs, en vue de renforcer la mise en œuvre de de la Charte en tant qu'outil favorisant la durabilité autour du Lac de Bizerte et de capitaliser les leçons apprises, il s'agit :

- Rappeler le processus d'élaboration et de suivi de la Charte
- Dresser le cadre conceptuel relatifs à la gouvernance autour de zones dépolluées à travers les projets financés par l'Union Européenne et autres pour préserver les acquis réalisés et assurer une continuité et une évolution programmée, fluide et rapide vers un développement durable dans ces zones,
- partager le retour d'expériences similaires dans le pays en et méditerranée.

Mécanisme de Soutien SWIM - Horizon 2020

Œuvrons pour une Méditerranée durable, Prenons soin de notre avenir.

Merci pour votre attention.

Ce projet est financé par l'Union européenne



umweltbundesamt[®]

ATKINS